



L'ÉCHO CITOYEN



DANS CE NUMERO

ÉDITORIAL	3-7
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS	8-14
VIE MUNICIPALE	15-23
VIE ASSOCIATIVE	24-34
NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ	35
ADRESSES & NUMÉROS UTILES & CALENDRIER DU BULLETIN MUNICIPAL POUR 2015	36
ANIMATIONS & FESTIVITÉS ÉTÉ 2015	37-39

Conformément à nos engagements l'équipe municipale continue à mettre en place ses objectifs :

- **Une nouvelle commission** : « culture, environnement, et patrimoine » travaille depuis ce début de mandat à organiser diverses manifestations pour votre plus grand plaisir.

- **Une extension au CCAS** : Installation d'un point « SAUSS'EMPLOI » avec mise à disposition d'un poste informatique (pour ceux qui ne sont pas équipés ou ont des difficultés au maniement informatique), un accompagnement pour les diverses démarches de recherche, rédaction CV, consultation périodique de votre compte « POLE EMPLOI ».



Sauss'Emploi

- **Le nouveau comité des fêtes** : est lancé par une équipe jeune, dynamique et motivée, que nous accompagnerons pour sa première année d'exercice sous la tutelle de Gabriel RISSO. Ils ont largement contribué à l'organisation des festivités estivales (fête locale, Fête Nationale, Total Festum...).

- **Finances** :

Une gestion rigoureuse pour l'année 2014 qui porte ses fruits par un bon résultat de clôture de cet exercice.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES - ANNEE 2014					
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
1) Budget principal					
Investissement	-85 274,77	0,00	71 358,27	15 067,45	1 150,95
Fonctionnement	241 538,21	183 704,47	258 627,10	0,00	316 460,84
TOTAL 1	156 263,44	183 704,47	329 985,37	15 067,45	317 611,79
2) Budget des services à caractère administratif					
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1+2+3	156 263,44	183 704,47	329 985,37	15 067,45	317 611,79

Fondement de l'action municipale, le budget 2015 a été voté à 13 voix pour et 2 voix contre. Nous avons porté une attention particulière aux dépenses de fonctionnement et sommes arrivés à le boucler avec la ferme détermination de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La baisse des dotations globales de l'Etat va continuer jusqu'en 2017, une baisse de 48892 € entre 2014 et 2015 soit : - 23,13%.

A titre indicatif, la participation au redressement des finances publiques influe sur la dotation forfaitaire comme ci-dessous :



Concernant les « Temps d'Activités Périscolaires » qui ont une influence non négligeable sur le budget de notre commune, l'année scolaire 2015-2016, le fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires est pérennisé.

Si l'Etat se désengage et ne pérennise pas son aide définitivement, les communes devront supporter une charge supplémentaire .

- **Le dossier ZAC** : malgré le recours, nous poursuivons ce projet que l'inertie de certains services administratifs pénalise en termes de planning. L'enquête publique sur la modification du PLU n°1 se clôture sur un avis favorable à ce projet. Nous entamons maintenant la procédure de D.U.P « Déclaration d'Utilité Publique » en demandant à la Préfecture de l'Hérault l'ouverture d'une enquête publique sur ce sujet.

- **Modification du PLU n°1** : par délibération du conseil municipal du 26 mai 2015 il a été émis un avis favorable à cette modification à 13 voix pour et 2 voix contre. (Voir article urbanisme).

- **Révision générale du PLU de Saussan** : lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2014 elle sera traitée en parallèle avec le PLU de MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE.

TRAVAUX : « Inscrits au budget 2015 »

La nouvelle crèche : Nous lançons la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre et une enquête de concertation auprès des parents (crèche, écoles). Le comité de pilotage se mettra au travail dès le choix fait de l'équipe technique. La proposition de projet et estimation des coûts sera présentée en réunion publique.

- **Les appartements de la Maison du Colombier** : nous lançons la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 2 logements F3 au-dessus de la poste. La proposition de projet et estimation des coûts sera présentée en réunion publique avant le démarrage des travaux.

Ces travaux feront l'objet d'un emprunt de 140.000,00 €.

- **Le P.U.P des Combes** : les négociations avec les riverains concernés est en cours, nous devrions arriver enfin à un accord permettant la réalisation du projet sans recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Je rappelle que le projet consiste à désenclaver la rue de « L'AUBRE SANT » qui ne comporte aucune aire de retournement, elle trouvera une issue sur le lotissement des COMBES, par une voie en sens unique.

- **P.U.P Font romana** : si la « PRÊLE », végétal, a des effets préventifs contre les maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, monilia ...) elle a des effets dévastateurs sur le revêtement goudron du nouveau trottoir qu'elle transperce sans difficultés. L'enrobé détérioré sera refait dans son intégralité après purge des remblais. Ces travaux de réfection seront pris en charge par la « garantie de parfait achèvement » de l'entreprise ayant initialement réalisé les travaux.

VOIERIE :« Inscrits au budget 2015 »

- **La place de l'église et monument aux morts** : nous lançons la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre. La proposition de projet et estimation des coûts

sera présentée en réunion publique avant le démarrage des travaux.

Un budget prévisionnel est fixé à 94.692.00 € TTC

- **La Rue Courte** : nous sommes en attente des services (eau, assainissement...) afin qu'ils confirment ne pas avoir de prévision de travaux sur cette voie. La commande est passée pour 14.652.00 € TTC.
- **La Rue des Violettes** : travaux de réfection consistant à la reprise de l'enrobé goudron affaissé sur une ancienne tranchée et qui crée une déformation importante de la voie sur toute sa longueur. La commande est passée pour 3.658.00 € TTC.
- **Chemin des canaux** : le chemin béton, déchaussé par l'érosion de la berge le supportant par le ruisseau « Brue », sera stabilisé par injection de béton qui lui redonnera sa capacité de portance et évitera l'effet d'érosion. La commande est passée pour 8.900,00 € TTC.
- **Chemin dit salinier** : nous lançons l'appel d'offre pour la réfection totale. Ce chemin raviné est difficilement carrossable, après des travaux de purge et fond de voie il recevra un enrobé goudron.
- **Rénovation de l'éclairage public (tranche 2)** : lancement d'un plan pluriannuel, pour le remplacement des lampadaires existants énergivores par des appareils à 'led'. Une première tranche s'est réalisée en 2014 pour 48 unités. Nous renouvelons cette opération pour le même nombre en 2015. Nous sommes en attente du retour des demandes de subventions. Coût prévisionnel 37.200.00 € TTC

URBANISME

- **Modification n°1 du plan local d'urbanisme** : par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil Municipal de Saussan a pris acte de la décision de Monsieur le Maire d'engager la modification n°1 du PLU dont l'objectif est de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUO au sein de laquelle une Zone

d'aménagement concerté, dite "Les Horts de Vernis", a été créée par délibération du 24 février 2014.

Par délibération complémentaire du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a prescrit :

- l'ouverture à l'urbanisation de la portion de la zone AUO non comprise dans le périmètre de la ZAC (2,8 ha)
- le classement du secteur des équipements scolaires et sportifs de la zone UD vers la zone UC ;
- la mise en conformité du règlement du PLU avec les nouvelles dispositions applicables (loi Grenelle II, loi ALUR, Programme Local de l'Habitat).

A cette occasion, le Conseil Municipal a également justifié l'utilité de cette ouverture à l'urbanisation au regard des faibles capacités d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle du projet dans cette zone.

Le projet de la ZAC "Les Horts de Vernis" comprend la réalisation de 224 logements à terme ; elle répond aux besoins d'extension du village et aux objectifs de production de logements déterminés par le PLU. Dans cette perspective, la modification n°1 du PLU a pour effet de créer une nouvelle zone opérationnelle, dite AUZ, comprenant deux sous-secteurs 1AUZa et 1AUZb, afin d'y intégrer les dispositions spécifiques de la ZAC. Plus précisément, la modification apporte les évolutions de zonage suivantes :

- le passage d'une partie de la zone AUO en AUZ pour une superficie de 10,32 ha correspondant au périmètre de la ZAC ;
- l'identification de deux sous-secteurs au sein de la zone AUZ : le sous-secteur 1AUZa (secteur de maisons individuelles groupées, logements sociaux en collectif et maison de retraite, autorisant des constructions en R+2) et le sous-secteur 1AUZb (secteur de maisons individuelles groupées, maisons individuelles, logements sociaux en groupés d'habitation, autorisant

des constructions en R+1.

- le passage de 2,8 ha de la zone AUO en zones 1AUC1 et 1AUC2 correspondant à des parcelles situées au Sud et Sud-ouest de la ZAC, qui ne sont pas intégrées dans le périmètre mais permettent de traiter l'entrée de ville sud et le raccordement urbain avec la zone AUi dite "Le Pouget" ;
- le passage d'une partie de la zone UD en UC, pour une superficie de 2,6 ha correspondant au secteur des écoles, du stade et des cours de tennis, afin de permettre l'implantation d'équipements pour la petite enfance et, à plus long terme, de commerces, de services, de logements et d'une esplanade en lieu et place du stade de football et des cours de tennis.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment son article L.123-13-1, le dossier de modification n°1 du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 23 décembre 2014.

Par arrêté n° A2015-35 du 26 janvier 2015 de Monsieur le Président de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du 16 février au 18 mars inclus, portant sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de SAUSSAN.

En ce qui concerne les personnes publiques destinataires du dossier de modification du PLU avant enquête publique, les avis suivants ont été exprimés :

- le premier émane de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Montpellier qui n'a aucune observation à formuler ;
- le second émane de la Chambre d'agriculture de Montpellier qui regrette le déclassement des zones AUO du PLU en zone 1AUC et 1AUZ « traduisant une perte de potentiel agricole » de plus de 12,8 ha, ainsi que le caractère inconstructible de la zone AP, qu'elle assimile à une interdiction générale d'édifier tout bâtiment en zone agricole ;

- le troisième émane du Conseil Général de l'Hérault qui émet un avis favorable à cette première modification du PLU, sous réserve de la complétude de l'étude de trafic et du raccordement de la RD à la voirie de la ZAC, ainsi que des études de connexion du projet « entrée Sud » avec la ZAC, de conception des accès aux zones 1AUC et d'impact du trafic sur la RD27.

En ce qui concerne les remarques exprimées par le public durant l'enquête, le commissaire-enquêteur a relevé la visite de neuf personnes, représentant un total de 16 signataires dont 8 ont consigné leurs observations dans le registre mis à la disposition du public. Ces dernières observations peuvent se résumer de la manière suivante :

- des demandes d'adaptations mineures du règlement afin de permettre la mise en œuvre du projet de ZAC ;
- une demande de report des projets situés en entrée de ville (secteur 1AUC) hors périmètre de ZAC ;
- des remarques relatives à la suppression du projet de crèche au sein de la ZAC ;
- des remarques relatives au projet de déplacement des terrains de football et des cours de tennis ;
- des remarques relatives à la suppression d'emplacements réservés ;
- une remarque relative à la disparition de l'aire de remplissage des citernes pour les agriculteurs ;
- une remarque relative à l'absence d'évaluation environnementale ;
- des demandes relatives à une prise en compte du patrimoine historique et paysager ;
- des remarques concernant les modalités d'information et de concertation prises dans le cadre de la procédure de modification du PLU.

Chacune des observations formulées durant l'enquête publique a fait l'objet d'une analyse détaillée de la part

du Commissaire enquêteur. Ce dernier a pris acte des réponses qui lui ont été apportées dans le cadre du mémoire en réponse transmis à son attention le 4 avril 2015.

Dans ce contexte, M. le Commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées le 15 avril 2015. Constatant que l'enquête publique s'est tenue dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, M. le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à cette modification n°1 du PLU en ce qui concerne sa partie principale, à savoir les zones 1AUC destinées à la réalisation de la ZAC « Les Horts de Vernis ». Il recommande néanmoins de reporter l'examen des projets de zones 1AUC situées en entrée sud du village et de la zone UC des terrains de sport à la procédure de révision prescrite le 23 décembre 2014.

S'agissant de la recommandation de M. le commissaire enquêteur relative à l'examen des projets de zones 1AUC et de l'observation du Conseil Général, il convient de noter que les zones 1AUC1 et 1AUC2 font l'objet, comme tout projet d'aménagement, de toutes les études indispensables à leur réalisation (voirie, hydraulique ...). D'une part, la demande du Conseil Général est d'ores et déjà prise en compte puisque cette étude complémentaire est en cours. D'autre part, à la demande de la municipalité, l'évaluation environnementale et l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la ZAC et de son dossier de création ont porté sur l'ensemble de l'ancienne zone AUO (soit les 12,8 ha) et sur les bases de sa capacité d'accueil totale. Dans le souci de traiter cette entrée de ville et d'assurer le raccordement de la zone du Pouget à la zone urbaine, la Commune souhaite donc poursuivre cette démarche par l'élaboration d'un projet d'ensemble, la conduite des études indispensables à l'échelle de la zone AUO initiale et la poursuite de la concertation avec la population.

Concernant la transformation de la zone UD en zone UC, il convient de noter que l'implantation d'équipements pour la petite enfance (crèche), sur des terrains maîtrisés

En l'état actuel et provisoire de la situation (installation de bungalows), la menace d'une réduction de l'effectif de 16 à 9 enfants est réelle alors que la demande est déjà supérieure à l'offre. Le projet impliquant la délocalisation des terrains de sport fera, par ailleurs, l'objet d'une procédure ultérieure et appropriée, menée en concertation avec la population.

Au vu :

- de l'enquête publique ouverte par arrêté n° A2015-35 de Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, en date du 26 janvier 2015 ;
- des avis émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Montpellier, de la chambre d'agriculture et du Conseil Général de l'Hérault ;
- des remarques formulées au cours de l'enquête publique
- du rapport, des conclusions et de l'avis favorable assorti d'une recommandation du Commissaire enquêteur sur le projet de modification du PLU de Saussan ;
- de la prise en considération des avis, remarques et conclusions dans le dossier de modification du PLU ;

Le conseil Municipal a donné un avis favorable à cette modification.

- **Les logements sociaux des Combes : au nombre de 12.**

Ils seront répartis en un bâtiment de 8 logements (6 F3 et 2 F2) et un groupé de 4 maisons individuelles en T4.

Le bailleur social retenu sur l'opération V.E.F.A. (Vente en Etat de Futur Achèvement) de l'aménageur est « PROMOLOGIS » les travaux démarreront en septembre 2015 après les conventions et garantie d'emprunt de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE. N'oubliez pas de vous identifier en tant que demandeur et déposer votre dossier à la mairie, auprès de Madame GANGA Muriel déléguée au CCAS.

- **Nos relations intercommunales** : une fois par mois les maires de « l'arc ouest » se réunissent pour discuter de sujets divers concernant, notre secteur, nos projets, nos attentes, nos préoccupations.

Les communes membres sont : Saussan, Pignan, Saint-Georges d'Orques, Lavérune, Murviel Les Montpellier, Juvignac, Grabels. Ces réunions s'organisent à tour de rôle dans chacune des communes. Le 05 juin 2015 c'est à Saussan que nous nous sommes réunis après une visite du village.

- **Nos relations avec la Métropole** : le 05 mars 2015 nous avons reçu à Saussan M. Bernard TRAVIER Vice-président délégué à la COMMISSION CULTURE.

- Le 01 avril 2015 une réunion s'est organisée avec M. NURIT, M. FILIPIAK, M.OUNOUGHFI aux services URBANISME et VOIERIE de la Métropole pour faire un point sur nos projets.

- Le 20 mai 2015 nous avons reçu à Saussan Mme Stéphanie JANIN Vice-présidente déléguée à la COMMISSION DÉVELOPPEMENT et AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE pour travailler sur les objectifs de notre PLU et échanger sur les objectifs du PLUi.

Tous ont été invités à une visite du village et de nos infrastructures et ont apprécié notre démarche.

Je vous souhaite à toutes et à tous, chers concitoyens, un bel été et de profiter pleinement de cette période festive que nous organisons pour votre plus grand plaisir.

Le Maire, Joël VERA

Séance du 10 FEVRIER 2015

N° D D 10 02 2015-1

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire annonce que dans l'attente du vote du budget primitif de la commune il convient d'appliquer l'article L 1612-1 du CGCT, permettant à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire annonce également que ces crédits seront repris au budget général lors de l'adoption du BP 2015, et propose au Conseil d'accepter la mise en œuvre des conditions prévues par la réglementation.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 1 pouvoir et 2 voix contre, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Séance du 10 MARS 2015

N° D10 03 2015-1

URBANISME - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLITAIN - CHARTE MÉTROPOLITAINE DE GOUVERNANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de SAUSSAN donne lecture du rapport suivant :

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu le pacte de confiance métropolitain adopté par le conseil communautaire du 17 juillet 2014

1. Le cadre juridique et politique de cette charte

La transformation, au 1er janvier 2015, de la Communauté d'agglomération de Montpellier en Métropole, dénommée « Montpellier Méditerranée Métropole » entraîne le transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Métropole.

Ce transfert de compétence conduit ainsi à faire du PLU intercommunal le document de planification réglementaire des 31 communes et de la Métropole.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, précise que le PLUI est élaboré sous la responsabilité de l'EPCI, mais en collaboration avec les communes membres et que les modalités de cette collaboration sont définies entre eux. L'article L.123-6 du code de l'urbanisme, dans sa version issue de la loi ALUR dispose ainsi que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.

La loi ALUR et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, apportent de réelles garanties aux communes pour que le PLUI soit élaboré et mis en œuvre en collaboration avec elles.

Encore faut-il que les modalités de cette collaboration soient précisément définies.

En effet, si le PLUI ne doit pas être la somme des PLU communaux, il doit nécessairement être le produit d'un travail devant se nourrir des réalités locales dans la mesure où sa traduction réglementaire se fera à l'échelle de la parcelle, que les communes conservent une compétence étendue en aménagement et que les Maires continuent à assurer la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dans le prolongement du Pacte de Confiance adopté le 17 juillet 2014 et en intégrant le principe des lois sus visées, une charte de gouvernance du PLU a été élaborée par le groupe de travail « Urbanisme et Aménagement » regroupant les DGS des 31 Communes, leurs référents techniques, ainsi que les services compétents de la Métropole, pour définir les modalités de cette collaboration. Elle a été examinée et validée par la Conférence des Maires le 24 novembre 2014, sachant que la Conférence des Maires, telle que définie par le Pacte de confiance, constitue à la fois la Conférence Intercommunale prévue par les articles L.123.6 et L.123.10 du Code de l'Urbanisme et la Conférence Métropolitaine prévue par l'article L.5217-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à son adoption par le conseil métropolitain, la charte est soumise, pour avis simple, à la commune.

Séance du 10 MARS 2015**N° D10 03 2015-1 (suite)****2. Les objectifs et les principales dispositions de cette charte**

Cette charte a pour objet de définir les modalités précises de collaboration entre les 31 communes et la future Métropole dans la conception du PLUI, dans le strict respect des souverainetés de chacun.

Les principes qui y sont affirmés intègrent la double pertinence des collectivités concernées : les Communes, collectivités de proximité en prise avec les besoins, les réalités locales et la Métropole, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire métropolitain. Ils sont également l'occasion de rappeler que le PLUI doit être le produit d'un travail nourri des réalités locales.

Dans cet esprit, les principales modalités du travail commun pour l'élaboration du PLUI énoncées dans cette charte sont les suivantes :

- Les communes sont associées tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme et non uniquement lors des étapes de validation.
- Une phase de recueil préalable des projets et enjeux locaux liés à l'élaboration du PLUI est initiée à l'échelle de chaque commune.
- Des réunions sont organisées à l'échelle des secteurs du SCOT pour une vision partagée entre la Métropole et les Communes.
- Des réunions sont programmées entre la Métropole et chaque commune sur l'élaboration des dispositions concernant directement celle-ci.
- La Métropole met en place des moyens techniques, notamment des prestataires spécialisés, sur chaque territoire communal pour l'élaboration du zonage.

De même, plusieurs dispositions sont prévues à chaque étape de la procédure réglementaire, en complément et en précision de celles déjà prévues par le code de l'urbanisme modifié :

- Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont présentés en Conférence des Maires.
- Le projet d'arrêt est présenté à chaque maire selon les modalités définies avec l'accord de ce dernier, qui est invité à formuler ses observations dans un délai de 1 mois.
- La prise en compte des observations écrites et le projet de PLUI sont présentés en Conférence des Mai-

res, préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil Métropolitain.

- Suite à l'avis des Conseils Municipaux, les amendements éventuels sont présentés en Conférence des Maires.
- Le PLUI tenant compte des avis et remarques formulés pendant l'enquête publique est présenté à la Conférence des Maires pour examen, préalablement à l'approbation du projet par le Conseil Métropolitain.

Il est enfin à noter que les principes de cette collaboration sont similaires pour les révisions et modifications du PLUI.

Complémentairement la charte de gouvernance du PLU définit également des modalités spécifiques de collaboration concernant les procédures d'évolution des PLU communaux dans l'attente d'un PLUI exécutoire. En effet, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité de ces différentes procédures incombe à la Métropole en vertu du transfert de compétence PLU.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions (dont 1 pouvoir)

Le Conseil :

- émet un avis favorable sur la charte de gouvernance du PLU,
- autorise le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

N° D 10 03 2015-2**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACTE AUTHENTIQUE CONTENANT CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF**

Monsieur le Maire expose qu'une convention de servitude entre la commune de Saussan et ERDF a été signée en date du 13 mars 2014. Il rappelle que ERDF a sollicité la commune pour le passage de réseaux électriques souterrains sur une propriété de la collectivité (AC 67). Cette installation constitue une servitude de passage (et crée ainsi un droit réel) qui doit faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette servitude.

Séance du 10 MARS 2015 (suite)

N° D10 03 2015-3

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ NATUREL ET AUTRES ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIÉS.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz nature.

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants.

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome.

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et de fournitures associées, ci-joint en annexe.

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Hérault (HERAULT ENERGIES) du 8 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose :

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) selon le calendrier suivant :

- au 1er janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000kWh par an.
- au 1er janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000kWh par an.
- au 1er janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Energies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Les modalités d'adhésion et de retrait sont les suivantes :

Adhésion :

Le groupement est ouvert à toutes personnes morales publiques et privées.

Chaque membre adhère au groupement par une décision selon ses propres règles. Cette décision est notifiée au coordonnateur.

S'agissant de l'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par le Code.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

Retrait :

Le groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement avant l'attribution des accords-cadres et marchés subséquents. Aucun membre ne saurait se retirer avant l'expiration des accords-cadres et marchés auxquels il a pris part.

Séance du 10 MARS 2015 (suite)**N° D10 03 2015-3 (suite)**

S'agissant du retrait des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par le Code.

La participation des adhérents aux frais de fonctionnement du coordonnateur :

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

Toutefois le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres et calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013, de l'ensemble des points de livraison d'électricité, gaz ou autre énergie du membre :

⇒ ACCORD CADRE ET PREMIER MARCHÉ SUBSEQUENT :

consommation inférieure ou égale à 100 MWh/an

participation ⇒ 50 €uros

consommation supérieure à 100 MWh/an

participation ⇒ MWh*0.25 €

La participation de chaque membre est plafonnée à 2 500 €

Toutefois, le coordonnateur ne devant en aucun cas faire de bénéfice avec les participations des membres du groupement, la participation définitive de chaque membre sera calculée au prorata des dépenses réellement réalisées par le coordonnateur.

Le versement de la participation de chaque membre intervient :

- au moment de la signature du ou des accords-cadres sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable public du coordonnateur et du titre de recette établi par le coordonnateur.
- au moment de la signature des marchés subséquents, à partir du 2ème marché, et dans les mêmes conditions que pour les accords-cadres. Cette participation interviendra également à chaque renouvellement du ou des marchés subséquents.

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergies et de fournitures de services associés.

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix.

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des accords-cadres et des marchés subséquents.

Considérant qu'HERAULT ENERGIES est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des accords-cadres et des marchés sera celle du coordonnateur.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés ».

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président d'HERAULT ENERGIE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune, sera partie prenante.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenue (s), les marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante.

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget.

Séance du 10 MARS 2015 (suite)**N° D 10 03 2015-4****DEMANDE DE SUBVENTION TOTAL FESTUM**

Monsieur le Maire expose au conseil le programme des festivités de la Saint-Jean et indique qu'elles peuvent s'inscrire dans le cadre des manifestations régionales Total Festum en vue de promouvoir la langue et la culture occitanes.

Il propose au conseil de demander une subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette procédure.

N° D 10 03 2015-5**RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC -
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'éclairage public de certains quartiers a été rénové. Il convient de continuer cette rénovation, notamment sur les luminaires. Il indique que Hérault Energies et l'ADEME ont défini que le programme d'aide pour les petites communes pour accompagner la rénovation de l'éclairage public perdure.

Monsieur le Maire, présente les mesures envisagées : remplacement des luminaires « boules » par des luminaires de type LOTIS RAL équipés 70W SHP, amélioration d'équipements obsolètes et inadaptés.

Monsieur le Maire détaille le montant des travaux dont le total s'élève à 31 975.60 € H.T. et 38 370.723 T.T.C. Il propose de demander à Hérault Energies et à l'ADEME une subvention de 80 %.

Après en avoir délibéré la décision de demander une subvention auprès de Hérault Energies et de l'ADEME est adoptée à l'unanimité.

N° D 10 03 2015-6**CRÉATION DE POSTE RÉDACTEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'activité administrative au sein de la commune se densifie et se complexifie : rendez-vous extérieurs, dématérialisation des procédures comptables, comptabilité croisée avec la Métropole. Ces nouvelles tâches vont nécessiter de renforcer l'équipe administrative pour assurer une continuité satisfaisante. Le renforcement se fera sur la comptabilité.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe

délibérant.

Il est proposé la création d'un poste de « coordonnateur comptable » à temps complet pour renforcer l'équipe administrative afin d'assister l'agent chargé du secrétariat et la directrice des services. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de Rédacteur de 2ème classe et ce à compter du 1er avril 2015.

La publicité de la vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de l'Hérault.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un poste permanent à temps complet de rédacteur de 2ème classe à compter du 1er avril 2015.
- De charger Monsieur le Maire du recrutement de l'agent et de la gestion de toutes les pièces administratives utiles.
- De prévoir les crédits nécessaires lors de l'élaboration du budget 2015.

N° D 10 03 2015-7**AUTORISATION DE LANCER LES ÉTUDES POUR LA FUTURE CRÈCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au lancement des mises à concurrence pour les relevés topographiques, la conception et la maîtrise d'œuvre pour la future crèche.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance et de soutien à la parentalité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une nouvelle crèche d'une capacité d'accueil de 30 places sur le terrain face à l'aire de jeu en lieu et place du mur de tennis.

En conséquence il est proposé au conseil de donner l'autorisation de lancer la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet et son estimation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 voix contre (dont 1 pouvoir).

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études de mise en concurrence et de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Séance du 10 MARS 2015 (suite)**N° D 10 03 2015-8****AUTORISATION DE LANCER LES ÉTUDES POUR LA RÉHABILITATION 'MAISON RUE DU COLOMBIER' (AU-DESSUS DE LA POSTE) ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réhabiliter les logements situés au-dessus de la poste en deux appartements de type F3. Ces logements seront destinés à la location.

En conséquence il est proposé au conseil de donner l'autorisation de lancer la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet et son estimation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études de mise en concurrence et de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Séance du 10 AVRIL 2015**N° D 10 04 2015-1****COMPTE DE GESTION 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier de Cournonterral et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes au

Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° D 10 04 2015-2**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal délibère sur le compte administratif dressé par le Maire.

Il indique les résultats de l'exercice 2014 figurant au compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 1 395 513.75 €

* Dépenses : 1 136 886.65€

Résultat de LA SECTION : **excédent 258 627.10 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes : 831 184.77 €

* Dépenses : 759 826.50 €

Résultat de LA SECTION : **excédent 71 358.27 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2014 = 329 985.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite au compte administratif de la commune pour l'exercice 2014,
- 2) de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- 3) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que présentés.

Après que le Monsieur Maire ait quitté la séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du même code, Fanny VIDAL, ayant été élue présidente de séance invite les membres présents à statuer sur les propositions sus énoncées.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Séance du 10 AVRIL 2015 (suite)

N° D 10 04 2015-3

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il propose les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE les taxes d'imposition suivantes :

- Taxe d'habitation : 18.27 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 129.84 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° D 10 04 2015-4

BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de la commune pour l'exercice 2015, qui se décompose comme suit :

section de fonctionnement :

Dépenses : 1 493 182.00 €

Recettes : 1 493 182.00 €

section d'investissement :

Dépenses : 863 686.00 €

Recettes : 863 686.00 €

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE par 13 voix pour (dont 1 pouvoir) et 2 voix contre.

- **D'ADOPTER**, par chapitre, le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2015.

- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions budgétaires approuvées et à procéder, à l'intérieur de chaque chapitre, aux virements de crédits entre articles, nécessités par la gestion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DES AIDES POUR RENOVER
SON LOGEMENT

Parce que le logement est un bien vital, les communes Cournonsec, Fabrègues, Cournonterral, Saussan et Murviel-les-Montpellier, ont décidé de mener une action d'information sur les aides existantes en matière de rénovation de l'habitat ancien attribuées par Montpellier Méditerranée Métropole. Les bénéficiaires de ces aides sont les propriétaires occupants ou bailleurs. La réunion d'information est prévue le 18 septembre 2015, à 18h30 au Temple, à Cournonsec.

En effet, Montpellier Méditerranée Métropole, aide les propriétaires à rénover leur logement pour :

- le maintien à domicile des propriétaires âgés et/ou handicapés,
- l'amélioration thermique du bâti ancien,
- la production de logements sociaux conventionnés et la lutte contre l'habitat indigne.

Pour ce faire, elle attribue les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et d'autres qui lui sont propres. En 2014, pas moins de 313 logements ont été subventionnés sur l'ensemble du territoire de la Métropole, ce sont ainsi plus de 5,4 M€ de travaux qui ont été générés.

La réunion d'information du 18 septembre 2015 sera organisée en deux parties :

- La première sera consacrée aux aides pour rénover les logements en dehors des subventions de l'Anah. Pour cela, l'intervenant pressenti est l'agence locale de l'énergie, qui a une expérience dans ce domaine.
- La seconde apportera des informations sur les subventions dont peuvent bénéficier les propriétaires souhaitant mener à bien leur rénovation. Les taux d'aide peuvent atteindre jusqu'à 70% des travaux. L'opérateur de la Métropole, URBANIS, exposera les aides existantes et la démarche à suivre pour en bénéficier.



Par cette action, nous souhaitons, en collaboration avec l'ensemble des collectivités, contribuer à l'amélioration au bien-être des citoyens. Un logement mieux entretenu et adapté aux besoins de chacun est nécessaire pour un vivre ensemble meilleur et le développement durable.

POLICE MUNICIPALE

RUBRIQUE SÉCURITÉ

**LA SECURITE
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS**

La police municipale a vocation première d'être une police de proximité, à l'écoute de la population, en contact permanent avec le terrain.

Compétente depuis 1999 pour réprimer l'ensemble des infractions au Code de la route, une large part est cependant accordée aux opérations de prévention qui alternent avec les opérations de répression (contrôle de la vitesse, du stationnement aux abords des groupes scolaires...).

En plus de l'implication du service de police municipale pour améliorer au quotidien la vie dans la commune, la sécurité reste l'affaire de tous.

En effet, des résultats tangibles ne peuvent être obtenus à moyen terme qu'avec le concours de la population.

Prévenir la police municipale ou la gendarmerie des faits délictueux qui peuvent avoir lieu vers chez soi, ou signaler tout fait inhabituel dans son quartier, contribue par une vigilance citoyenne, à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'une

qualité de vie qui nous est chère, à seulement un quart d'heure de route d'une grande ville comme Montpellier.

RAPPEL : opération tranquillité vacances.

Avant les vacances remplissez une fiche au poste de police ou télécharger l'imprimé via le **site web de Saussan** : <http://www.saussan-herault.fr/mairie/infos-pratiques/>

Téléphone Police municipale :
06-71-58-43-52

UNE ALARME : POURQUOI FAIRE ?



Il n'y a pas de remèdes miracles aux cambriolages !

En revanche, il est important, préventivement, de mettre un maximum d'obstacles entre vos biens et d'éventuels voleurs. L'arme la plus dissuasive est sans conteste l'alarme. Le bruit dérange les voleurs qui

opèrent dans la discrétion. Une alarme qui se déclenche c'est aussi une garantie de ne pas se faire recambrioler une deuxième fois : en effet il arrive que des équipes de cambrioleurs, après avoir repéré certains objets (meubles ...) qu'ils n'ont pas pu emmener rapidement lors d'un premier passage, reviennent quelques semaines ou quelques mois plus tard pour perpétrer un nouveau délit.

La pose d'une alarme est un aménagement dissuasif et peu coûteux qui peut vous permettre, ainsi qu'à vos proches de vous sentir plus en sécurité.

A cela peut être ajouté une fermeture électrique pour votre portail ainsi que des détecteurs de présence lumineux à l'arrière et à l'avant de votre maison.

Pensez-y, le seul renforcement des patrouilles de la police municipale et de la gendarmerie dans votre secteur ne suffit pas !

Vous devez participer vous-même activement à la protection de votre cadre de vie.



ENFANCE JEUNESSE & SPORTS**Membres :****Christine VIGROUX**M. GANGA, B. GRENIER,
M. HOUVENAGEL, A. ROUX,
A. SIINO et N. SOLBES**RAM (relai des assistantes maternelles) :**

Plusieurs réunions ont eu lieu à la mairie de Lavérune en présence de tous les élus des communes concernées par le RAM.

Une réflexion est menée sur les services rendus par le RAM auprès des habitants et l'intégration d'une personne complémentaire managée par la commune de Lavérune avec mise à disposition en intercommunalité.

Ce poste sera en grande partie financé par la CAF et le Département de l'Hérault.

Nous inviterons les assistantes maternelles à s'exprimer lors d'un groupe de travail dans les semaines à venir.

CRÈCHE :

Le projet d'étude de la crèche se lance. Une première commission urbanisme a eu lieu le 21 mai 2015.

Une réunion PMI - CAF - CRÈCHE et municipalité a eu lieu le 4 juin 2015, pendant laquelle nous avons abordé ce dossier. Un questionnaire sera remis en juin aux parents afin d'obtenir leurs avis.

Ce projet est essentiel pour le bien-être de nos petits !

ÉCOLE :

Suite aux événements qui ont touché la France en ce début d'année et à la demande de la Préfecture, nous avons doté les deux écoles maternelle et élémentaire d'un porte drapeaux mentionnant les valeurs de la république. Les drapeaux seront dressés lors des événements républicains :

8 mai, 14 juillet, 11 novembre...

MINI HAND :

Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 ont pu découvrir le Handball lors d'une demi-journée organisée par le PHB et en collaboration avec les écoles et la municipalité.

**CANTINE SCOLAIRE :**

Plusieurs groupes de travail regroupant les DGS et les adjoints des communes de Murviel, Lavérune et Sausan ont eu lieu pendant le trimestre, ainsi que des réunions de qualité.

Toutes les communes proposent de prolonger le contrat qui nous lie avec CRM jusqu'en décembre 2015 afin que les futurs élus de la commune de

Pignan nous rejoignent pour le lancement de l'appel d'offre.

La commune de Pignan représente un poids non négligeable en nombre de repas et nous obtiendrons de meilleures conditions tant en prix qu'en qualité en réunissant les 4 communes.

ALSH :

L'équipe Enfance jeunesse en collaboration avec Corinne Banq travaille sur la diversité des activités et l'amélioration de nos services.

Nous avons constaté une nette amélioration de ce service mais nous continuons à écouter les parents et les enfants. Un questionnaire de satisfaction et pistes de progrès est en cours d'élaboration, (organisation administrative, règlement intérieur, dossiers d'inscription, offre tarifaire...) font l'objet de groupes de travail.

Ces groupes de travail sont également mis en place pour l'ALAE.

MDJ :

L'ouverture a été décalée pour finalisation des travaux.

Le déménagement est prévu à partir du 22 juin 2015.

L'équipe enfance jeunesse travaille sur l'intégralité de la prestation afin de faire de ce lieu un lieu unique répondant à la majorité des enfants de la commune.

Nous mettons tout en œuvre pour être créatif tant sur les domaines du sport, de la culture, du jeu, de la sensibilisation, de l'innovation, de la convivialité...

Les enfants travailleront sur la décoration pendant les vacances scolaires.

L'inauguration est prévue en septembre 2015.

C.C.A.S.

Membres : M. GANGA
R. BENAUD, J. BIREAU,
R. CELIE, F. DENIAU, G. EYMRI,
M. HOUVENAGHEL, A. PAYRAT,
A. ROUX, N. SERANE, D. SIGNO-
REL, CH. VIGROUX

Permanence du CCAS:

Le mercredi de 9h30 à 10h30 -
Sauf pendant les vacances scolaires
Ou sur rendez-vous au
04.67.47.72.32

**A PARTIR DU MOIS DE JUILLET
PLUS DE
PERMANENCE,
SEULEMENT SUR R.D.V.**

Logement social, pourquoi pas vous ?

La municipalité a pour volonté de pro-



poser une offre en logements diversifiée et abordable au plus grand nombre afin de répondre aux besoins des habitants désireux de rester sur le village, de s'y installer ou d'y revenir.

C'est par souci de mixité que notre souhait a été d'intégrer au projet de lotissement La Combe Verte une part de logements locatifs aidés et de parcelles libres dédiées à la vente.

Afin de répondre au plus près à vos besoins, la commune a choisi de recenser les demandes de logements sociaux. En effet, une analyse sera faite de vos souhaits pour concevoir un projet en phase avec vos attentes, votre composition familiale et vos ressources, c'est donc le moment pour vous de vous exprimer !

Le pré-dossier est à votre disposition en Mairie. Il sera à remettre à l'accueil de votre commune avant le 30/06/2015.

Vous vous demandez peut-être si vous êtes éligible au logement social ? Par exemple, un couple avec 2 enfants à charge doit avoir un revenu déclaré de moins de 38 982 € par an pour être éligible (année N-2).

Un couple avec un enfant ne doit pas dépasser **32 291 € (année N-2)**.

Un couple sans enfant ne doit pas dépasser **26 851 €** et une personne seule 20 107 € par an (année N-2).

Important !

Les logements sociaux ne sont pas attribués par la Mairie, ils sont attribués par une commission d'attribution à laquelle le Maire participe, mais également d'autres réservataires, c'est-à-dire des financeurs comme l'Etat, le Conseil Général, le 1% patronal qui ont également des familles à loger.

Le dépôt de votre dossier ne vaut donc pas attribution de logement, par contre il est indispensable de le déposer afin que votre candidature soit examinée.

**NOUVEAU :
Création de Sauss'emploi**

Le point emploi est ouvert en accès libre pendant les heures d'ouverture de la mairie et avec l'appui du CCAS lors des permanences du mercredi.

Pas de démarches à faire, il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie et de demander à la secrétaire un accès à pôle emploi.fr dans le cadre d'une recherche d'emploi. Ce site facilitera les démarches liées à la recherche d'emploi et/ou autres :

- vous inscrire comme demandeur d'emploi et/ou pour accéder aux services personnalisés de recherche d'emploi (CV en ligne, abonnements aux offres, télé candidatures, ...).



CULTURE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Membres : B. GRENIER

G. RISSO - J. BERNON - S. LANDIER

HOMMAGE A Jean FERRAT

Le 07 mars 2015, a eu lieu au Centre Culturel de Saussan un hommage à Jean FERRAT, pratiquement 5 ans après sa disparition (13 mars 2010).

Louis Baudel, pianiste interprète a fait revivre les plus belles chansons d'un artiste épris de poésie, de rébellion et de fraternité.

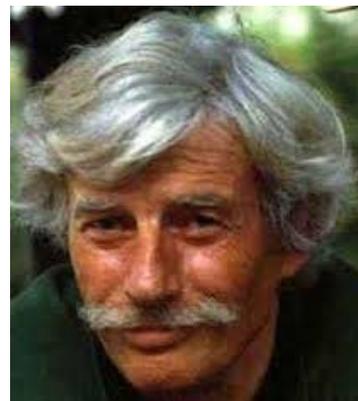


Jean Ferrat chante l'amour et la justice, sa franchise et son parti-pris ne l'ont pas rendu sympathique aux yeux de tout le monde.

Nous avons pu réécouter les incontournables chansons : Potemkine, nuit et brouillard, ma France, chansons contre l'injustice et l'indignation.

Toute la salle a repris en cœur ses principaux succès.

Jean Ferrat c'était des chansons contre l'exode rural, l'intoxication de la société de consommation (La Montagne, Intox, le Fantôme de la télé, Berceuse pour un Petit Loupiot...)



On ne peut parler de Jean Ferrat sans dire l'importance qu'ont eu : Aragon, Boris Vian, G. Brassens, Federico García Lorca.



Peut-être que dans les mois qui viennent nous entendrons à nouveau Louis Baudel pour un hommage à Serge Reggiani.

CULTURE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT (SUITE)

Exposition Yves Sérane 16 et 17 mai 2015



« Belle exposition, très réaliste. J'ai beaucoup aimé les paysages. » V.C

« Formidable, beaucoup de travail, belle exposition. » P.B

« Admirative pour la maîtrise de l'artiste et pour ses choix. » S.R

« Un grand plaisir pour les yeux. Bravo pour l'artiste. »

« Un très grand moment de partage. Félicitations à l'artiste et un grand merci de nous l'avoir fait connaître. » P.G

« Beaucoup de plaisir à revoir certaines œuvres et en découvrir d'inconnues. Merci pour ce moment. » M.P

« Félicitation pour cette expo riche par sa diversité y compris et surtout (pour moi) dans la représentation des femmes. » C.P

« Bel accrochage et belle découverte d'un artiste Saussannais. Continuez ainsi. » L.G

« Beaucoup de souvenirs d'enfance qui remontent à la surface. Toujours autant de plaisir à voir ces magnifiques toiles. Merci pour ce beau moment. » C.R

« Très belle exposition, instructive dans un domaine peu connu sur les habits militaires. Bravo Mr Sérane et toutes mes félicitations. » M.B

« Magnifique, vos chevaux sont d'une vérité... Et vos danseuses aériennes...Bravo, bravo. » S.N

« Que dire de cette exposition ? Tout simplement qu'elle est magnifique. Félicitations au peintre Yves Sérane. » G.R

« Un grand bravo à l'artiste. Je connaissais déjà son talent pour peindre les chevaux ou les militaires mais j'ai été éblouie par les quatre danseuses échevelées et leurs robes à la fois flamboyantes et transparentes. » F.R

« Nous savions que derrière le paysan se cachait un artiste, mais quel artiste ! » R.B

« Merci d'ouvrir à tous ces beaux talents. » L.F

Tous ces commentaires recueillis témoignent du succès de cette première exposition, la commission culture mettra en œuvre d'autres manifestations au service des artistes Saussannais.

Maison des jeunes



Maison des Jeunes

11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
Tel : 04.67.50.75.58/06.30.69.43.70.

Mail : prj.saussan@yahoo.fr

La Maison des Jeunes est un espace pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans et en priorité issus de la commune. C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant tes vacances scolaires...

à faire des sorties (ciné, patinoire, concert, bowling, spectacle et exposition...).

La MDJ est un accueil libre pendant les temps d'accueil et un lieu d'activités (avec autorisation parentale pour les sorties). L'adhésion annuelle est obligatoire pour venir à la MDJ.

Des animateurs sont mis à ta disposition par la Mairie pour t'aider à mieux vivre dans ton village et découvrir des expériences même les plus originales...

En bref, la Maison des Jeunes peut t'aider :

- à mieux organiser tes temps libres,
- à rencontrer des jeunes qui ont les mêmes envies que toi dans la commune et ailleurs,
- à découvrir des activités sportives et culturelles, à relever des défis (aide aux projets : manifestation, voyage, bivouac...),
- à trouver des infos et/ou un soutien (formation, orientation, santé, logement...),



Quelques projets de la Maison des Jeunes : participation à la vie locale (carnaval, feu de la St Jean etc.), organisation de la fête du sport de Saussan, chantier-loisirs, rencontre intercommunale, séjours...

ÉTÉ 2015 POUR DES NOUVEAUX PROJETS !

• Le programme d'activités MDJ et le programme intercommunal proposera un programme varié et à moindre coût :

- créations artistiques en tout genre, - aménagement extérieur du nouveau local MDJ (terrasse, mobilier en bois de palette...),
- grands jeux extérieurs,
- rencontres sportives,
- rénovation des anciens chantiers,
- bivouac express de 3 jours,
- sortie rando/baignade, journée plage/sauvetage, journée stand up paddle,
- soirée dansante, soirée grillades/sport/light-painting.

• Séjours intercommunaux !

Cinq séjours intercommunaux se dérouleront au mois de Juillet 2015.

Plus de 11 enfants de Saussan de 6 à 13 ans partiront en séjours de pleine nature à Villefort (Lozère).

A LA RENTREE !!!

LE NOUVEAU LOCAL MDJ ACCUEILLERA TOUS LES JEUNES DE SAUSSAN DANS DES MEILLEURES CONDITIONS ET PERMETTRA LA MISE EN PLACE DE PROJETS INNOVANTS !

Espace multimédia,
ateliers artistiques, ateliers sportifs, sorties, chantier-loisirs,
camps en gestion directe, soirées à thèmes, soirées partagées,
vie locale, stages culturels, rencontres intercommunales, actions de sensibilisation, séjours intercommunaux...

N'hésitez pas à téléphoner ou venir nous rencontrer pour toutes informations et suggestions !!!



Vacances de printemps !

Culture :



Sport :



Mini-camp du 22 au 24 Avril 2015 en gestion directe en gîte au Caylar :



MOMENTS D'ÉMOTIONS PARTAGÉS

LOUIS BAUDEL CHANTE JEAN FERRAT



FÊTE DES GRANDS-MÈRES



CARNAVAL



COMMÉMORATION 8 MAI 1945



EXPOSITION YVES SÉRANE



ETAT CIVIL



Tous nos vœux de
bonheur aux mariés

Anne GACHON et Philippe GARRIDO
le 25 avril 2015



NAISSANCES

Toutes nos félicitations
aux heureux parents et
bienvenue à :

Pablo CORTES le 3 mai 2015



Joseph Leclezio

Entré dans la Vie, le 23 mai 2015

Né le jour de Pentecôte

*« Comme un petit enfant dans les bras de sa mère,
j'ai gardé près de toi le silence et la paix. »*

Ps 130

Joseph LECLEZIO né le 24 mai 2015
et décédé le 24 mai 2015

Dans cette douloureuse épreuve nous
tenons à vous exprimer nos très vives et
très sincères condoléances à la famille
et aux proches.

DÉCÈS

Marie BONNIER veuve CHOUILLY le 11 avril 2015

Jean-Claude BRUYERE le 12 avril 2015

Toutes nos condoléances aux familles

Remerciements

Les enfants et petits-enfants de Marie CHOUILLY
remercient tous ceux qui, par un message, par des
fleurs ou par leur présence, ont pris part à leur peine
lors des obsèques qui se sont déroulés le
14 avril 2015 à Saussan

Club des Collectionneurs « Vène & Mosson »

Nous nous souviendrons longtemps de ce 8 mai 2015, 70^{ème} anniversaire de la fin de la guerre de 39/45. Joël VERA, le Maire de notre village avait invité Christian ASSAF, notre Député, à participer à la cérémonie

au « monument aux morts », et tous deux ont inauguré l'exposition, sur la

notre Club avait présenté quelques mois plus tôt.



Nous souhaitons une même réussite à celle qui, déjà retenue à Saint-Pargoire, le sera certainement dans nos villages voisins.

En attendant, nous saluons le succès obtenu par l'exposition des peintures d'Yves SERANE et souhaitons qu'elle soit suivie par d'autres productions locales.

Nous vous ferons part, le moment venu, d'une nouvelle exposition réalisée en partenariat avec l'Association « Empreinte et Terre », sur la poterie.



2^{ème} Guerre mondiale, que notre Club présentait, avec l'aide de nos amis de l'Amicale des philatélistes de Saint-Pargoire, ce jour là au Centre culturel.

Le vendredi (veille de l'exposition), les instituteurs des écoles de Saus-san avaient été reçus en exclusivité. Cette exposition, très appréciée par un public nombreux, fait suite à celle de la Grande guerre de 14/18 que



EMPREINTE ET TERRE

Les potières en visite

Dans le cadre « des journées européennes des métiers d'art », nous avons choisi d'aller à St Quentin la Poterie pour notre sortie annuelle.

Après avoir fait le tour des potiers et assisté à quelques démonstrations, nous avons visité le musée de la poterie méditerranéenne où se côtoient poteries primitives et pièces très contemporaines. Reparties avec des projets plein la tête, nous nous sommes attelées à la réalisation des pièces pour la cuisson primitive.



L'association Empreinte et Terre invitée par Epaul'Art pour une cuisson en four papier

Rendez vous était donné à 9h00 à Galargues mais à notre arrivée, la pluie était déjà bel et bien là ! Nous avons dû attendre l'apparition du soleil pour enfourner les pièces et construire le four.

A 16h00 nous allumons le feu, à 22h00 les flammes ne demandaient qu'à s'échapper par les moindres fentes et nous offraient un spectacle fascinant. A 1 h nous commençons à défourner et à 2h00 nous étions « cuites » mais satisfaites des résultats.



Malgré la fatigue, ce 19 mai fut riche en émotions et en échanges.

Vous pourrez découvrir toutes nos réalisations à l'automne à l'occasion de notre prochaine exposition.

Compagnie Le Clown du Spectacle

IL était une fois.... Une Vie en Clown.

Un jour un monsieur sérieux songeait devant ses amis à faire du Clown, il serait parfois inquiet, parfois en colère, parfois amoureux mais toujours amusé.

Et pourquoi pas? Lui dirent ses amis...

En 2003 il intègre l'association 'RIRÖLI' équipe de Clowns intervenant auprès des enfants hospitalisés et handicapés.

Les interventions des Clowns permettaient d'aider l'enfant et son entourage à mieux supporter son hospitalisation. Les actions ne consistaient pas à présenter des spectacles mais chaque situation demandait des trésors **d'improvisations**.

Devenir un Clown, jouer des histoires, même derrière un nez rouge, le plus petit masque au monde, cela s'apprend.

On apprend à s'écouter, à explorer nos émotions, à vivre le moment présent, on s'ouvre aux autres...

Pendant trois années notre Clown à fait son apprentissage auprès de compagnies professionnelles et peu à peu crée son personnage,



Ainsi Jean-Pierre devint
PEPPINO

La scène étant un lieu de liberté, en juin 2006 avec les amis qui lui avaient dit : « **Pourquoi ne pas réaliser ton rêve ?** ». Avec d'autres qui viennent le rejoindre, se crée la **Compagnie Le Clown du Spectacle Théâtre Clownesque**. Elle reçoit un bel accueil des élus de Saussan et s'implante au centre Culturel.

Une nouvelle aventure commence, nous devenons acteur, metteur en scène et orchestrateur.

PEPPINO est autodidacte et sait qu'il n'est pas dans le circuit conventionnel des gens sortis du conservatoire...

Nos spectacles seront joués sans dialogue, le jeu du Clown est basé sur l'expressivité, la perception du corps, la gestuelle et la musique.

PEPPINO veut exercer sa passion... il forme une équipe :

*Avec des comédiennes de talent (Laura, Clara, Agnès)

*Avec des Techniciens (José, Robert, Daniel), ils créent les bruitages, enregistrent, découpent les musiques, exécutent les plans lumières, pour chacun des spectacles.

*Pour l'écriture des spectacles (Françoise G, Alain V, Peppino).

*Pour la réalisation des décors (Guy R, Robert).

*Et Balou, l'Idée-Ologue 'maison' passionné par le Clown.

Le plus souvent sur scène, mais parfois il fait aussi de l'improvisation en compagnie de partenaires dans une salle d'exposition, l'inauguration d'un espace public, à la mairie pour un mariage, pour une œuvre d'entraide, pour jouer un spectacle de rue, PEPPINO et sa troupe s'investissent avec sérieux et sincérité, pour donner et recevoir, partager des moments de plaisir heureux avec un grand complice : **Le PUBLIC**.

Vous savez quoi.... ? Tous sont unanimes pour mettre en jeu l'affirmation :

« **Le Clown théâtre c'est l'enfance de l'art ou l'art de l'enfance retrouvée.** »

IL était une fois....Une Vie en Clown.

PEPPINO et ses complices pourront-ils continuer leur passion dans les mois à venir ? La suite aux prochains numéros....de **L'ECHO CITOYEN !!!**

Compagnie Le Clown du Spectacle (suite)

LA COMPAGNIE DU THÉÂTRE SE DONNE EN SPECTACLE

Sur scène, seul ou avec d'autres comédiens, Le Clown du Spectacle suscite des éclats de voix, de surprises et de rire... Avec...

...La fougue de **CARMEN DIS-MOI QUE TU M'AIMES...**



...Des énérgumènes rassemblés pour un **MELI-MELO DE CLOWNS...**



...Les amours d'un peintre avec **HUMOUR, AMOUR ET FANTAISIES**



...La tendresse et les arpeges de **MELODIE EN CLOWN MAJEUR...**



...Les coulisses des aventures d'un roi des mers avec **LA VIE INTIME COMMANDANT COUCHTOT...**

e-mail : clownduspectale@gmail.com
Blog : leclownduspectacle.midiblogs.com

Le Foyer Rural

☺ STAGES VACANCES :

Cette année, 10 enfants ont participé à un stage de peinture pendant les vacances de printemps.

☺ L'ATELIER MOBILIER CARTON a proposé un stage de 9h à 13h les samedis 30 mai et 6 juin. .

Exemple de travaux : un miroir et une étagère



☺ L'ATELIER D'ART et PATRIMOINE

Isabelle MAS propose à tous (adhérents et non adhérents) 1 sortie musée le samedi 27 juin : la visite du centre d'Art « La Panacée » et une expo au « carré Ste Anne ». Inscriptions au 04 67 69 56 23 ou par mail.



➤ Fête du sport : dimanche 7 juin



☺ LES SPECTACLES ET AUTRES MANIFESTATIONS

*Comme tous les ans, le marché aux plantes a rencontré un vif succès le dimanche 29 mars (jour des élections départementales) avec toujours la même ambiance conviviale. Le soleil était avec nous. Notre fournisseur, la Pépinière du Mas Arjo RN 113 à Mèze, a toute notre gratitude pour sa fidélité et la qualité de ses produits.

La convivialité était également autour du vide grenier avec toujours autant d'exposants même venant de villages voisins

*Les grillades des sections « marche » et « jeux »

Ont eu lieu le 21 mai au centre culturel.



Les randonneurs sont partis dans le Queyras (Hautes Alpes) du 1^{er} au 6 juin.



Le professeur de judo Paul Fenech a animé des ateliers toute la journée du dimanche lors de la fête du sport.

Le professeur de Zumba Julie Bouriche, a fait une démonstration avec son groupe d'enfants à 11h. Les écoliers qui ont participé aux ateliers d'aéro dance lors des TAPS entre janvier et juin ont pu également se joindre au groupe de Zumba, ce jour là.

➤ Spectacle de Théâtre enfants : l'entrée était gratuite



Le samedi 6 juin à 18h30, le groupe d'enfants de la section théâtre ont joué sur scène une pièce créée par eux.

➤ Spectacle de Guitare: entrée gratuite

Le dimanche 21 juin en fin d'après midi, nos guitaristes nous feront partager le fruit de leur travail de l'année.



➤ Exposition dessins/peinture:

Les travaux effectués par les adhérents de l'activité dessin/peinture seront exposés au centre culturel le week-end du 20/21 juin.

ÉCOLE NÉERLANDAISE De Watertoren



Pendant une semaine des vacances scolaires de Pâques, les enfants de l'école néerlandaise étaient dans le centre culturel pour leurs cours de la langue néerlandaise.

L'école s'appelle "De Watertoren" (= château d'eau) et elle assure un enseignement néerlandophone. Cet enseignement néerlandais est sous le contrôle de l'inspection néerlandaise. Le plus jeune enfant a 4 ans et l'aîné 10 ans. Les enfants sont pour la plupart bilingues ou parfois trilingues.

Pendant cette semaine, chacun parle uniquement la langue Néerlandaise. Souvent nous travaillons autour d'un thème.

Cette fois il s'agit de la fête du roi (le 27 avril aux Pays-Bas) et de la libération / la victoire en mai 1945.

Heureusement nous étions dotés du beau temps, donc pendant les pauses et le déjeuner, les enfants ont pu jouer et manger dehors.



Pour les enfants ce n'est pas toujours évident d'aller à l'école pendant les vacances de leur école française...

Concernant les matières enseignées : lecture, grammaire, conjugaison, chant, expression écrite et nous consacrons aussi quelques heures à la culture générale.

Nous ne nous ennuyons pas, il y a une bonne ambiance et après une semaine, les enfants (et aussi l'enseignante et son assistante) sont certes fatigués, mais ils ont réalisé des progrès ! Et c'est le but !

Mme Ruth van der Waall-Schaeffer
enseignante /directrice

LES COPAINS SAUSSANNAIS



Association loi 1901 créée en 2014 par M. Romuald DENOYELLE et M. Renaud BONAFÉ afin de participer au championnat de foot à 7 organisé par la FMFA7 (<http://www.fmfa7.fr>).

L'objectif était de créer une opportunité pour une «vraie bande de copains» originaires ou ayant un fort attachement à notre merveilleux village de SAUSSAN et de se retrouver autour des parties de football pour le plaisir et le fairplay. Toutefois, la victoire fait partie intégrale



de notre culture et pour sa première participation, la réussite est au rendez-vous. Nous sommes 2ème du championnat de la poule 4 avec, 13 victoires, 2 nuls et 1 défaite. De plus, nous avons réalisé un beau parcours en coupe FMFA7 (toutes les poules) avec une défaite contre les seconds de la poule 1 et nous

Equipe Tournoi foot en salle



avons atteint la finale de coupe du groupe 4, que nous allons jouer dans les semaines qui suivent. Le recrutement pour la saison prochaine 2015/2016 est lancée, n'hésitez pas à nous suivre ou nous laisser des messages de soutien sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/kopsaussannais>.

Avant toute chose, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette aventure, la mairie pour leurs infrastructures et plus particulièrement M. le Maire de Saussan (M. Joël VERA) ainsi que nos généreux sponsors pour leurs soutiens afin de pouvoir équiper l'ensemble de l'équipe (JCM (carrelage) - Sud Jardin 34 - Jardin Conseil et Teissier (équipementier).

A très vite, sur notre STADIUM stade Firmin Cailhol de Saussan.

AMITIES ET LOISIRS



Le 1er mai, le temple bouddhiste Lérab Ling à Roqueredonde organisait une journée portes ouvertes. Nous avons décidé d'y participer et nous avons découvert ce grand temple en pleine nature, recouvert de feuilles d'or.



Un voyage près de chez nous, qui nous a transporté en Asie ! Après avoir retiré nos chaussures, nous avons visité l'intérieur et pu l'admirer ; grâce aux vidéos nous avons appris l'historique : ce qu'est le bouddhisme et le but de ce temple ouvert en 1992.

Le Dalai-lama s'y est rendu à deux reprises en 2000 et 2008.

Après avoir piqué, nous avons fait le tour du site, lac, stupa... Puis comme le temps était capricieux, nous avons fini la journée en nous promenant au bord du lac du Salagou goûtant son calme et sa beauté.



Le 14 mai, jour de l'Ascension, c'est un autre lieu près de chez nous que nous avons visité : Pézenas !

Le matin nous avons déambulé dans les petites rues,



avec ses maisons et ses échoppes nous transportant quelques siècles en arrière. Nous avons piqué dans un parc, puis direction 'Les Jardins de St -Adrien à Servian. C'est une ancienne carrière, transformée en écrin de verdure, de fleurs, de lacs

sur lesquels se reflètent : statues, cygnes, cascades...

Il faisait chaud et nous avons pu profiter de ce coin de paradis, parsemé de bancs ombragés.

Des animations (parade de chevaux, chorale...) ont animé ce bel après-midi dans ce lieu lauréat de l'émission de France2 « Le jardin préféré des français 2013 ».



Contact : Madame RODRIGUEZ Jacqueline

04.67.47.86.51 ou 06.71.77.95.62

L'OLYMPIQUE SAUSSANNAIS



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'Olympique Saussannais tient à rendre un dernier hommage à Eric Olivier qui nous a quitté subitement et prématurément. Il avait été trésorier du club pendant quelques années.

Nous garderons de lui un excellent souvenir d'une personne qui avait des vraies valeurs. Nous présentons à Sylvie son épouse et à Émilie et Yohan ses enfants, nos sincères condoléances.

Patrick Valette

LES ECHOS DE L'OS:

Une saison s'achève pour le foot Saussannais. Notre équipe seniors a bien figuré dans le championnat, mais ne lui permet pas de monter à l'échelon supérieur.

Pour les plus jeunes, ils participent sous les couleurs de l'AS Pignan à divers plateaux ou championnats qui ont eu lieu sur les terrains de Saussan et Pignan.

Quelques Saussannais ont pu assister à la rencontre Montpellier/Rennes au Stade De La Mosson, accompagnés de leurs parents, les footeux ont été invités par l'initiative du conseil général.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS:

Fête du sport: Présent le Dimanche 7 juin matin

Tournoi Sud De France : U11-U13 le 23 et 24 Mai à PIGNAN.

Assemblée Générale: Vendredi 12 juin : 19h00 au stade, en cas de mauvais temps au centre culturel.

Pour tout contact : Patrick Valette (06/37/24/88/37)

Retrouvez-nous sur notre blog <http://club.quomodo.com/ol-saussannais>

LE TAMBOURIN



Pour tous les clubs, la saison 2015 a commencé ; et pour les enfants de Saussan, les activités de tambourin ont continué :

après l'animation aux écoles par Kevin Rigal, Virginie Vidal dirige un entraînement au sport-tambourin dans le cadre des TAPS après l'école, chaque semaine, et cela jusqu'à la fin de l'année.

Une quinzaine d'écoliers participent à cette action, et ils sont assidus !

Les adultes ont repris l'entraînement le **samedi matin à 10h 30**, et avec l'heure d'été, un 2° créneau d'entraînement a été choisi: le **mardi soir à 18h**. Le club a engagé une équipe en compétition.

La catégorie Loisirs, est ouverte à tous, que l'on soit débutant ou che-



vronné ; c'est l'occasion de disputer des matchs dans un climat convivial, et de créer des liens avec les clubs voisins. Cette année, le club de Saussan rencontrera les équipes de Besan, Teyran et Cazouls, en match aller et retour. Ce sera l'occasion pour nos joueurs de faire des prouesses. Et que le meilleur gagne !

A la Fête des Sports, le tambourin sera présent, comme chaque année, et nous proposerons un atelier de mini-tambourin sur le court de tennis. Rappelons enfin, que lors des en-



traînements, le terrain est ouvert à tous ceux qui souhaitent découvrir ou reprendre le tambourin ; le club fournit le matériel, et nous accueillons avec plaisir les curieux intéressés par ce sport languedocien encore méconnu. Venez donc nous rejoindre, à votre convenance, le mardi soir ou le samedi matin !

Le club JTS
(Joc-Saussan-Tambourin)

Tel : 04 67 47 77 07
ou 04 67 47 82 24

A.P.E.S.A.



A. P. E. S. A.

Appel pour le 2ème et le 3ème trimestres :

- Marché aux fleurs des Ecoles du 18 au 24 mai 2015 : **APESA ? Présente !**
- Confection et vente de repas pour la Fête du Sport du 7 juin 2015 : **APESA ? Présente !**
- Conseils d'école Maternelle et Elémentaire de l'année 2014-2015 : **APESA ? Présente !**
- Préparation de la Fête des écoles du 26 juin 2015 avec les enseignants et participation financière : **APESA ? Présente !**

Oui, **APESA** a toujours la même volonté : participer physiquement et/ou financièrement aux manifestations tant scolaires que périscolaires, et répondre présente à l'appel des parents et des enseignants. Et après cette année scolaire riche en événements, **APESA** vous souhaite un bel été !

Représentants Parents d'Elèves APESA :

- Maternelle :

- Audrey NANNINI (maman de Justine GS et Raphaël PS)
- Sandrine SOULIE (maman de Kalysta PS)

- Elémentaire :

- Sylvie GUARDIOLA (maman de Jade CM2)
- Coralie ROUVIER (maman de Gabriel CE2 et de Lise CE1)
- Chloé BARAHONA (maman de Ella CP)
- Sandrine SOULIE (maman de Favien CP)

Présidente : Sylvie Turpin

Trésorière : Sylvie Guardiola

Mail : apesa.saussan@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La joie de lire

Pour vos siestes à l'ombre,
les temps de chaises longues,
la bibliothèque vous propose de nouveaux livres : emprunts récents à la BDP, derniers achats.

Venez les découvrir aux permanences
du mercredi de 17h00 à 19h00
en juillet et en août.



L'équipe de la bibliothèque vous
souhaite de bonnes lectures en
vacances !



ALAE-ALP-ALSH - LA GALINETTE

Une affaire qui roule !

TAPS

Nous mettons tout en œuvre pour proposer des activités variées avec des animateurs et intervenants qualifiés et motivés. Nous sommes ouverts à toutes propositions susceptibles d'améliorer la qualité de ces ateliers.

ALSH

Nous avons le plaisir de constater que la fréquentation à l'ALSH a augmenté.

Un lieu et moment d'accueil convivial et ludique pendant les vacances scolaires.

Pendant les vacances de Pâques les enfants ont bravé leur courage sur de **très hauts murs d'escalade**,



ils ont chevauché les montures du poney club de Saussan,



les plus grands sont partis pour plusieurs kilomètres en vélo avant de plonger dans la piscine (bravo à eux). Ils ont pu passer de bons moments dans l'espace ludique de Badaboum. Mais aussi customisé, coudre des vêtements, faire un défilé de mode ainsi que de nombreuses activités manuelles, jeux, même une chasse aux trésors.

C'était les vacances.



L'ALSH sera ouvert le mois de juillet. Pensez-y !! Petits et grands pourront profiter d'activités adaptées.

Bonnes vacances à tous !

Nous nous retrouverons à la rentrée encore plus dynamique.

Corinne BANQ l'équipe ALAE ALSH

D'AICI, D'ALAI



L'Occitan c'est boulegant !



D'Aici d'Alai te boulegue à Saussan... et aux alentours.

Parce que le patrimoine ce n'est pas regarder en arrière ; ça se construit au quotidien et plus tu le partages ; plus tu t'enrichis.

Le premier semestre va bientôt s'achever et nous sommes à jour dans notre calendrier !

Les manifestations de Mars et Avril, nous ont permis de nouveaux échanges très enrichissants :

- * Une expo et une Conférence sur les Troubadours, par Franc Ducros, toujours aussi passionnant
- * Une sortie cueillette de salades de la garrigue
- * Une rencontre littéraire avec Adeline YZAC

- * Une sortie Théâtre à la Vista Montpellier : Molière d'Oc

Et bien sur les Carnavals... Nous étions à Saussan, et à St-Jean : Musiciens, Danseurs et Joyeux Drilles autour de Mr Carnaval ont tenu une bonne place dans le défilé et pour le Jugement.



Le 25 Avril, les amis du **Cercle Occitan Max Rouquette** nous ont fait découvrir St Guilhem sous un autre angle : genêts, vieilles pierres et points de vues vertigineux avant une «polidà» visite du village ponctuée des commentaires et anecdotes en OC de Josep.

En Mai la Charradissa n°2 s'est déroulée le Vendredi 22 au Café de France à Pignan.

Le principe est simple : chacun y va avec ce qu'il a d'occitan dans sa poche pour charrer, se carpigner, écouter échanger ou découvrir cette belle langue.

Alors amenez le niston, la mamette ou la voisine mais ne restez pas à la maison ce soir là. (N°3 en Septembre).

N'hésitez pas à venir vous amuser avec nous !

Le bal 'trad' c'est pour tous ! Venez vous initier aux danses les plus courantes pour ne plus hésiter à entrer dans la ronde !

Samedi 20 JUIN, jour de la venue de «Caleu» dans le cadre de Total Festival, de 15h30 à 18h30 au **centre Culturel de SAUSSAN**.

Transmission danses : Sylvie Berger.
Musicien : Serge Desauvay à l'accordéon.

Vaqui ! Passejada, Charradissa, talhièr de Dança e de lenga, n' i a per TOTES ! Trentalhetz pas, Venetz !

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

0640075405 ; 0467478224 ; daicidalai@gmail.com



NOS COMMERCES DE PROXIMITE

Notre producteur André PRUNET : Saussan Bio

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des saisons et de la production. Pour les connaître consulter : <http://saussan-bio.fr>



" LE PETIT-TOUT "

TABAC - PRESSE - ALIMENTATION

Ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 13h00
et de 16h00 à 20h00
Le dimanche de 7h30 à 13h00



isabelle
**COIFFURE MIXTE
A DOMICILE**

Secteur d'Activité
SAUSSAN
ET VILLAGES AUTOURS

N° SIRET: 514 655 547
TEL/06.29.45.46.87

Coiffure Mixte
Monique Belmonte

OUVERTURE
de 8h à 19h
sauf le Lundi

10 rue de Belbezeth - 344570 SAUSSAN - 04 67 47 91 10



**SON MARCHÉ CAMPAGNARD LE
DIMANCHE MATIN**

**Coquillages, fruits et
légumes, charcuterie, viande
et son fromager.**

**Ce marché est habituellement ouvert de
7h00 à 13h00. Ces horaires peuvent varier en
fonction de la météo et de la saison.**

MOULIN DE L'OLIVETTE



**6 AV. DU Gal DE
GAULLE
34690 FABREGUES
06.80.31.07.84
06.78.55.88.53**

**Pascale et Cyril
SORIA
Propriétaire
récoltant**

Emmanuel B

Coiffure Mixte

Bijoux fantaisies et accessoires

15 Bis rue du Colombier
34570 SAUSSAN
04.67.47.31.04

24 Boulevard. Aresquiers
34110 VIC LA GARDIOLE
04.67.43.85.03

**Ouverture : mardi au jeudi de 9H à 12H et de 14H-19H
Vendredi et samedi de 9H à 19H**

ADRESSES ET NUMEROS UTILES

Mairie :

13 rue de la Mairie
34570 SAUSSAN

Accueil: 04-67-47-72-32

Fax: 04-67-47-68-03

Mail: mairie-de-saussan@wanadoo.fr

Horaires jusqu'au 05/07/2015 :

lundi , mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h00 et de 15h00 à
17h30

Le mercredi matin de 8h30 à 12h00

Le samedi matin de 10h00 à 12h00

Horaires d'été du 06 juillet au 30 août

lundi , mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h00

Fermé les après-midis et le samedi

École élémentaire :

04-67-47-77-49

École maternelle :

04-67-47-78-97

Cantine: 06-77-17-30-78

La poste :

Tel: 04-67-47-99-23

Horaires:

Du lundi au vendredi de
8h00 à 11h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Collecte des encombrants :

Appelez au préalable pour
prendre rendez-vous à la
maison de l'agglomération de
Pignan au :

04-67-50-49-51

Accueil loisirs enfance:

06-72-23-81-63

Maison des jeunes :

04-67-50-75-58

Bibliothèque :

04-67-47-50-33

Permanence du CCAS :

Mme Muriel GANGA

Le mercredi de 9h30 à 10h30

Ou sur rendez-vous au
04.67.47.72.32

Sauf pendant les vacances
scolaires

**A partir de juillet seulement sur
R.D.V. plus de permanence**

Police municipale :

04.99.64.63.65

06.71.58.43.52

Secours:

Pompiers : 18.

S.A.M.U : 15.

Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas :
après 19h00

Composer le : 04-67-99-45-70

Information

Mme RISSO Rose Marie (Conseillère Municipale à la communication) est en charge de la centralisation des différentes données, jusqu'à l'aboutissement de sa forme définitive. Si vous souhaitez publier vos **manifestations, via des journaux et internet** tels que : **Gazette, Midi-Libre, Mmag, Mtp-info, etc.**

N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements.

Calendrier de l'Écho Citoyen pour 2015

Date de Parution	Date limite de réception des articles
15 SEPTEMBRE	15 AOÛT
15 DECEMBRE	15 NOVEMBRE

Tous les articles ou autre demande sont à envoyer à :

lejournaldesaussan@orange.fr

Animations & Festivités Juin



SAMEDI 20 de 15h30 à 18h30

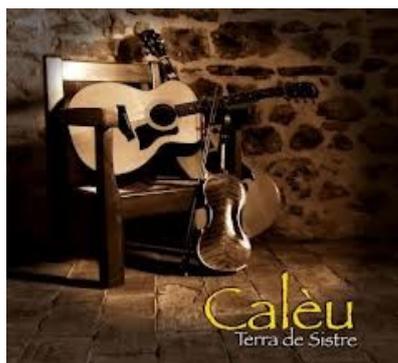
Au Centre Culturel

L'Association D'Aici D'Alai propose un atelier de danses traditionnelles

Transmission danses : Sylvie Berger.

Musicien : Serge Desaunay à l'accordéon.

10 euros Adhérent / 15 euros non Adhérent



SAMEDI 20 - TOTAL FESTUM

Au centre culturel

À partir de 19h00 : Pot de l'amitié Suivi d'un repas 'Tiré du sac'

21h30 CONCERT : chant des poètes d'OC en Cévennes

« LO CANT DEL TROBAR »



SAMEDI 20 & DIMANCHE 21

Au centre culturel

Exposition dessins/peinture

DIMANCHE 21 fin d'après-midi

Au centre culturel

Spectacle guitare entrée gratuite



MERCREDI 24 - TOTAL FESTUM

FEU DE LA ST JEAN

à partir de 21h00

Défilé aux lampions dans les rues du village, suivi du feu de la St Jean et animation musicale avec : 'Los Barrutlaires'



VENDREDI 26 de 15h45 à 17h00

FÊTE DES ECOLES

en partenariat avec l'ALAE

Animations & Festivités Juillet



VENDREDI 3, SAMEDI 4 et DIMANCHE 5

place des écoles

FÊTE LOCALE

Manifestations taurines, manèges, apéritifs, buvettes, grillades, soirées :
mousse, concerts...



SAMEDI 11 juillet

Centre Culturel extérieur

Entrée libre

QUARTET CLAUDE ETIENNE

Un voyage musical pour des passionnés de jazz et le plus populaire des
publics...



LUNDI 13 à partir de 19h00

Place des écoles

FÊTE NATIONALE

Repas tiré du sac à la **place des écoles**

(saucisse offerte par la municipalité)

Feu d'artifice tiré au **stade municipal**, suivi d'une soirée dansante et
buvette avec DJ assurées par le comité des fêtes : **place des écoles**



MARDI 14 à partir de 11h30

Centre Culturel

Réception pour les médaillés du travail & les nouveaux bacheliers



JEUDI 16 à 19h00

Eglise de la Nativité-St-Jean-Baptiste

Entrée libre

Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon -
Sébastien Llinares, à la guitare

Animations & Festivités

Juillet (suite)



SAMEDI 25 à 21h30

Centre Culturel extérieur

Entrée libre

Concert avec : **GANGZTEREK** -
Du tzigane n'roll au rap opérette...Un mix détonant



VENDREDI 31 à 21h30

Centre Culturel extérieur

Entrée libre

Concert rock avec : **OCTOPUSIS**
Un style Rock orienté vers une période mythique de groupes comme
Led Zeppelin, Who, Jimi Hendrix...

Animations & Festivités Août & Septembre



SAMEDI 15 Août à 21h30

Cour des écoles

Entrée libre

"La Métropole fait son cinéma"
L'ARNACŒUR : Comédie sentimentale de 2010



DIMANCHE 06 Septembre

Centre Culturel

Entrée libre

'Le forum' des Associations



RENDEZ-VOUS !

POUR NOTRE QUATRIÈME

ÉDITION DE L'ÉCHO

CITOYEN

PRÉVUE AU MOIS

DE SEPTEMBRE